

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Ruelisheim  
de la séance du 26 janvier 2023**

Le vingt-six janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; NICOLSI Nathalie, Adjointe ; GIRARD Francis, Adjoint ; VOGEL Maurice ; FRARE Francis ; SCHMUCK Corinne ; VOGT Pascal ; RAMUNDI Robert ; FUCHEY Françoise ; BOTTLAENDER Valérie.

**Absent(e)(s) :**

Madame Alexia SOUBAYA.  
Monsieur Mickaël NISLÉ.

**Excusé(e)(s) :**

**A donné procuration :**

Monsieur PETERSCHMITT Ghislain à Madame MONGIN Paulette  
Madame KOEGLER Sabine à Madame SCHMUCK Corinne  
Madame COLARD Laurence à Madame NICOLSI Nathalie

**Assiste à la séance :**

LARGER Delphine, désignée secrétaire de séance

**Monsieur le Maire** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse.

Il remercie les élus d'assister à ce premier conseil de l'année et espère que tous porteront les projets de la commune.

Il renouvelle tous ses vœux à l'ensemble des élus pour cette nouvelle année 2023.

Il souhaite une belle réussite dans les projets communaux qu'il faudra porter malgré la crise économique actuelle.

Il rappelle que le remplacement des ampoules en led de l'éclairage public est en cours. Ce passage en led devrait permettre de réaliser des économies d'énergie. Un suivi de la consommation électrique au quotidien est désormais possible via une application ENEDIS. Ceci sera suivi de près par nos services.

Il rappelle les grands projets 2023 :

La réfection de la rue des Pierres et la rue de l'Ill, la rue de la Forêt avec la rue Ney et Lyautey, l'aménagement des deux squares Ney et Lyautey, le réaménagement de la caserne des pompiers, les travaux au complexe sportif si la structure est bonne (éclairage intérieur, vestiaires et sanitaires).

Beaucoup de communes évoquent les trames vertes et les îlots de fraîcheur, Ruelisheim n'est pas en reste : aménagement de plusieurs lotissements avec leurs espaces verts, l'entrée de ville côté Wittenheim, les deux squares.

Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce à nos fonds propres mais aussi grâce aux subventions reçues. Il en sera de même avec les projets 2023.

Enfin, nous restons à l'écoute de nos habitants.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite évoquer quelques points hors conseil (lotissement Ste-Barbe, les subventions obtenues, la taxe foncière 2023).

Après avoir fait ce petit tour d'horizon, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**Avant d'ouvrir la séance, il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit du point : Plateforme « E-SERVICES.MULHOUSE-ALSACE.FR » : constitution d'un groupement de commandes pour le développement de services numériques.**

**Ce point sera examiné en point 11, les points divers passant au point 12.**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2022,
2. Participation au GAS du Haut Rhin,
3. Travaux d'insertion des réseaux dans l'environnement – rue des Pierres
4. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
5. Numérotation Impasse du Ruisseau,
6. Acquisition de terrain,
7. Rapport d'activité 2021 de M2A,
8. Syndicat Mixte des gardes champêtres,
9. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
10. Interventions des délégués communautaires,
- 11. Plateforme « E-SERVICES.MULHOUSE-ALSACE.FR » : constitution d'un groupement de commandes pour le développement de services numériques.**
12. Divers

*Les informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :*

- *Remerciements de la part des époux BLANK pour l'attention à l'occasion des fêtes de fin d'année,*
- *Remerciements de la part de Lucie VOGT pour l'attention à l'occasion des fêtes de fin d'année,*
- *Remerciements de la part des époux SOSNOWSKI à l'occasion des fêtes de fin d'année,*
- *Remerciements de la part de Maria HATSCH à l'occasion des fêtes de fin d'année et d'un décès,*
- *Remerciements de la part de Madame TOFFOLO à l'occasion de ses 80 ans,*
- *Remerciements des époux RAMUNDI à l'occasion des fêtes de fin d'année,*
- *Remerciements des enfant VOGEL suite au décès de leur maman Irène VOGEL.*

### **AGENDA :**

*Vu la situation actuelle, le calendrier des manifestations peut être modifié. A retenir :*

*Les 3èmes mercredis de chaque mois : P'tit Marché de Ruel Place du Village,*

- *Week-End du 28 et 29 janvier : Tournoi ASTRW*
- *02 février : messe de pèlerinage à la chapelle*
- *11 février : porte ouverte Tennis de Table (Complexe)*
- *14 février : don du sang (MDA)*
- *18 et 19 février : bourse aux vêtements (complexe)*
- *25 et 26 février : tournois ASTRW complexe)*

### **POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2022,**

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **POINT 2. Participation au GAS du Haut-Rhin**

Monsieur le Maire rend compte des débats récents de l'Assemblée générale du Groupement d'Actions Sociales (GAS) qui se sont déroulés à la M.J.C. de Bollwiller. Il précise que ce groupement est un genre de « Comité d'Entreprise » au profit des petites Communes du Département.

L'assemblée des délégués du G.A.S a décidé de maintenir la « subvention aux œuvres sociales GAS 68 » pour 2023.

La cotisation annuelle individuelle à payer par les agents est maintenue à 35 €, et la subvention à verser par la collectivité employeur s'élève à 90 € par agent en activité.

**Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité**

- **Approuve** les propositions
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
16 VOIX sur 18.

**POINT 3. Travaux d'insertion dans l'environnement - rue des Pierres**

Monsieur le Maire présente le schéma de principe et le chiffrage estimatif établis par Territoire d'Energie Alsace pour le projet de traitement des réseaux basse tension de la rue des Pierres.

Ce chiffrage estimatif comprend également les frais d'études.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Approuve le chiffrage estimatif de 99 893.85 € HT, soit 119 872.62 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

*Monsieur le Maire précise que l'enfouissement total de la Basse Tension sur la rue des Pierres + la rue de l'Ill coûtait plus de 300 000.00 € TTC, ce qui n'aurait pas été supportable pour notre budget. Aussi, et puisqu'une partie de la rue de l'Ill avait déjà été refaite, il nous a paru plus judicieux d'enfourer la basse tension uniquement dans la rue des Pierres, qui est complètement à refaire. De nombreuses « toiles d'araignées » pourront ainsi être éliminées. De plus, l'élargissement de la route pour y aménager un trottoir sécurisé devrait pouvoir se réaliser : les deux propriétaires de ladite rue (M BECK et M BERBETT) semblent d'accord pour nous vendre une bande de terrain le long de la route : nous attendons leur accord définitif).*

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
16 VOIX sur 18.

**POINT 4 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 juin 2020 relative à ses délégations et propose au Conseil Municipal de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa relatif au seuil de 10 000.00 €, et ce, pour faciliter la gestion au quotidien de la commune.

En effet, dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de relever le seuil de la signature de 10 000.00 € à 30 000.00 €.

La rédaction de l'alinéa 1<sup>er</sup> deviendrait donc :

*« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque le montant ne dépasse pas 30 000.00 € ».*

**Cette délibération MODIFIE donc celle du 04 juin 2020. Les autres points restent inchangés.**

**Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité**

- ▣ **Approuve** cette nouvelle proposition

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

16 VOIX sur 18.

### **POINT 5 : Numérotation impasse du Ruisseau**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer une nouvelle rue dénommée « impasse du ruisseau » et précise qu'il est désormais nécessaire d'attribuer les numéros qui desserviront ladite rue.

Cette rue dessert en effet la résidence « séniors » ainsi que les parcelles du lotissement « le chêne » et se situe en section 28.

La numérotation de la rue sera donc la suivante :

1a – 1b – 3 – 5 – 7 – 9 – 11 – 13 – 15 - 17 impasse du Ruisseau ;

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

- ▣ Valide cette numérotation de l'impasse du Ruisseau,
- ▣ Confirme que cette voirie sera transférée dans le domaine public communal,
- ▣ Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste,

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

16 VOIX sur 18.

### **POINT 6 : Acquisition de terrain**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élargissement d'un chemin rural (dénommé tantôt rue de Wittenheim puis chemin de Sausheim et lequel est perpendiculaire à la rue de Wittenheim), il est nécessaire d'acquérir plusieurs morceaux de parcelles aux époux KLEINHOFFER.

Ces parcelles sont situées en section 4 et sont les suivantes :

- Section 4 n° 169/50 : 0.24 ares
  - Section 4 n° 172/51 : 0.24 ares
  - Section 4 n° 173/52 : 0.29 ares
  - Section 4 n° 175/53 : 0.15 ares
  - Section 4 n° 177/54 : 0.05 ares
  - Section 4 n° 179/54 : 0.10 ares
- Soit un total de 1.07 ares.**

Aussi, et vu le procès-verbal d'arpentage du géomètre JUNG en date du 28 mars 2019,

Vu le retour du livre foncier du 07/12/2022 (n° d'ordre du document 765 N),

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir ces 6 parcelles au prix de 5 000.00 € l'are, soit  $1.07 * 5\ 000\ € = 5\ 350.00\ €$

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- ▣ Accepte d'acquérir les 6 parcelles citées-ci-dessus d'une superficie de 1.07 ares au prix de 5 000.00 € /l'are, soit  $1.07 * 5\ 000.00\ €$  aux époux KLEINHOFFER,
- ▣ Charge Monsieur le Maire de représenter la commune dans la transaction,
- ▣ Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- ▣ Demande au notaire de procéder au versement de la parcelle dans le domaine public,
- ▣ L'autorise à signer tous les actes y afférents,

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
16 VOIX sur 18.

### **POINT 7 : Rapport d'activité 2021 de M2A**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2021 de M2A qui comprends notamment les 4 grands axes ci-après :

- Le territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique ;
- Un territoire d'accueil dynamique ;
- Un territoire solidaire au service de tous ses habitants ;
- Un territoire d'équilibre et de coopération.

Monsieur le Maire précise que tous les documents sont consultables en mairie.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ▣ **PREND ACTE** de ce rapport d'activité 2021 de M2A.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
16 VOIX sur 18.

**POINT 8. Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ruelisheim adhère au dispositif du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, plus connu sous la dénomination « Brigade Verte ».

Le Conseil Municipal de la commune de Ruelisheim s'inquiète face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le Ministère de l'Intérieur et souhaite par la présente motion apporter son soutien.

La loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » publiée au JO le 26 mai 2021 présentait un atout majeur et avait pour objectif de renforcer et clarifier les échanges et la coopération des forces de l'ordre sur le territoire national de nature à n'entraîner aucune confusion avec les moyens utilisés par les autres forces de l'ordre.

Or, il semblerait que la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques s'opposerait notamment à l'appellation « Police Rurale » (dont les gardes champêtres ont la charge depuis 1791) sur leur uniforme, leur carte professionnelle et leurs véhicules. De ce fait, n'étant plus à leur sens un service de police, le classement de leur véhicule en véhicule d'intérêt général prioritaire ne serait plus nécessaire (contrairement aux policiers municipaux).

Aujourd'hui, c'est avec crainte que les élus ont peur de voir disparaître l'identification propre au garde champêtre pour être calquée sur celle des agents de police municipale, faisant ainsi abstraction des mentions spécifiques concernant le droit de suite et de réquisition prévus par la loi, particularités qui démarquent notoirement le garde champêtre du policier municipal (réquisition de la force publique prévue à l'article L.172-10 du code de l'environnement et article 24 du code de procédure pénale).

La parution de ces arrêtés serait fort regrettable pour le corps des gardes champêtres dans sa globalité.

Présente sur le territoire du Haut-Rhin depuis plus de trois décennies, la Brigade Verte couvre 380 communes avec 80 gardes champêtres.

**Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ▣ **AFFIRME** son attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population,
- ▣ **AFFIRME** sa volonté de préserver le corps des gardes champêtres dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre aux nombreuses sollicitations des Maires,
- ▣ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

## **POINT 9. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,**

### ▣ Concessions dans les cimetières :

- 1<sup>ère</sup> demande de concession de cimetière : H17
- 1<sup>ère</sup> demande de concession de cimetière : H18

### ▣ Droit de préemption urbain

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M <sup>2</sup>	Lieu des travaux	Décision
25/2022	33	130/67 et 137/67	2146	44, Avenue Turenne	./.
26/2022	33	318/67	958	44, Avenue Turenne	./.

## **POINT 10. Interventions des délégués communautaires,**

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	Le prochain CA aura lieu le lundi 30 01 2023.
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Le syndicat a été dissous le 31 12 2022. M2A a repris la compétence EAU depuis le 01 01 2023 via la création d'une régie communautaire.
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Le SIVU s'est maintenu. La prochaine réunion aura lieu fin février 2023.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSELI Michaël	La prochaine réunion aura lieu la semaine prochaine pour la section 2 et 3 à Reguisheim. 2 techniciens sont passés à Ruelisheim pour évoquer les travaux à effectuer sur notre village. Les travaux sur la digue devraient se réaliser cette année (projet piste cyclable). Le syndicat doit aussi réaliser des travaux pour lutter contre les érosions des berges.
SYNDICAT DES RIVIERES DE HAUTE ALSACE : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	RAS



SYNDICAT DES GARDES CHAMPETRE INTERCOMMUNAUX : - DUSSOURD Francis, - FRARE Francis	RAS
--	-----

**POINT 11. PLATEFORME « E-SERVICES.MULHOUSE-ALSACE.FR » : constitution d'un groupement de commandes pour le développement de services numériques**

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la Ville de Mulhouse sont dotées depuis 2016 d'une plateforme numérique de services en ligne : la plateforme « e-services », accessible à l'adresse « e-services.mulhouse-alsace.fr ».

Cette plateforme permet d'offrir aux habitants de l'ensemble de l'agglomération un bouquet de services en ligne, qu'ils soient communautaires ou communaux, (petite enfance, état-civil, élections...), tout en simplifiant les usages (un seul et même compte usager) et en préservant les identités et les prérogatives de chaque collectivité. Elle permet en outre de gagner en efficacité et efficience dans la gestion des services publics, par l'obtention d'éléments d'analyse et de suivi.

À ce jour, sont disponibles sur la plateforme, les services en ligne suivants :

- Pour m2A : la petite enfance, les activités et loisirs aquatiques
- Pour la Ville de Mulhouse : l'état civil, le service des eaux, la carte famille, les inscriptions scolaires, le stationnement urbain, le Pass Senior pour la gratuité des transports
- Pour l'ensemble des communes de l'agglomération : la prise de RDV pour les cartes nationales d'identité ou le passeport

La plateforme « e-services » répond aujourd'hui aux attentes exprimées par de nombreux habitants.

Le projet de développement de cette plateforme vise à en faire un guichet unique de l'ensemble des services publics numériques proposés par les communes et l'agglomération afin de faciliter l'accès aux démarches administratives et aux services publics sur tout le territoire.

Cette dématérialisation doit par ailleurs s'inscrire dans une démarche d'inclusion numérique passant notamment par l'amélioration du parcours usagers en ligne.

La création de la plateforme a été confiée en 2016 à un prestataire dans le cadre d'une convention d'expérimentation d'une durée de trois ans. À l'issue de cette convention, un appel d'offres ouvert a été lancé et le même prestataire a été retenu comme titulaire d'un accord cadre d'une durée de 4 ans portant sur le développement de services numériques et

l'accompagnement à la mise en œuvre pour la plateforme « e-services ». Cet accord-cadre arrive à échéance en mai 2023.

Dans l'objectif d'agréger sur une plateforme unique les services en ligne de m2A, de la Ville de Mulhouse mais aussi de l'ensemble des communes volontaires de l'agglomération, il est proposé de constituer un groupement de commandes élargi en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique dont Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) assurerait la coordination.

En adhérant à ce groupement de commandes, la commune de RUELISHEIM pourra développer des services numériques sur la plateforme pour son compte ou se raccrocher à un projet de service numérique initié par un autre membre du groupement.

L'adhésion au groupement de commandes n'engage pas la commune financièrement : tant qu'elle ne développe pas ou ne se raccroche pas à un service numérique de la plateforme, la commune ne supporte aucune charge financière.

Lorsque la commune souhaitera développer ou se rattacher à un service numérique, les modalités financières de l'accord-cadre permettront à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels liés à la mutualisation de certains modules et de bénéficier d'un coût de revient proratisé car tenant compte de la population de la commune et du nombre de services numériques proposés par la commune.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement sont définies dans une convention constitutive du groupement, dont le projet est annexé à la présente délibération.

En tant que coordonnateur du groupement, m2A sera chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter l'accord-cadre.

Les bons de commandes seront exécutés par chacun des membres de groupement pour ce qui les concerne.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commande pour le développement de services numériques à travers la plateforme « e-services.mulhouse-alsace.fr »
- **Approuve** la passation de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **Autorise** le Maire ou son Adjoint(e) Délégué(e) d'établir et de signer la convention et tous les autres actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
16 VOIX sur 18.

**POINT 11. Divers.**

*Monsieur Francis GIRARD* remercie tous les membres du Conseil Municipal pour avoir œuvré lors de la cérémonie du 07 01 2023.

Ce fut une très belle soirée, très réussie.

*Monsieur Jean-Michel FAIVRE* fait un point rapide sur les travaux en cours et à venir.

- ▣ Les squares : les travaux ont débuté le 11 01 2023.  
Les travaux avancent bien pour le moment.  
Le choix des essences (arbres à planter) se fera lundi prochain.  
Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 10h00. Tous les membres de la commission « travaux » sont invités à y participer.  
Il est proposé d'impliquer les écoles ou le comité des jeunes lors de la plantation des arbres et/ou arbustes. Voir une date qui pourrait convenir avec l'entreprise et le calendrier scolaire (vacances de février le 10 02 2023).
- ▣ La signalétique pour les entreprises : la mise en place de cette signalétique est prévue pour le printemps.
- ▣ Le palladium : les travaux vont débiter ces prochaines semaines. Il faut compter 18 mois à 2 ans de travaux. Les logements proposés seront des logements à louer.
- ▣ Le remplacement des leds par CLEMESY a débuté. Les travaux sont en cours.
- ▣ Les travaux rue des Pierres et rue de l'Ill sont en phase études pour le moment : ils pourraient débiter en mai pour la partie EAU et ASSAINISSEMENT, puis la VOIRIE pour septembre 2023.

*PAROLES AUX ADJOINTS ET AUX MEMBRES DU CONSEIL*

Levée de séance 20 h 35.

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Ruelisheim de la séance du 26 janvier 2023**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2022,
2. Participation au GAS du Haut Rhin,
3. Travaux d'insertion des réseaux dans l'environnement- rue des Pierres,
4. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
5. Numérotation Impasse du Ruisseau,
6. Acquisition de terrain,
7. Rapport d'activité 2021 de M2A,
8. Syndicat Mixte des gardes champêtres,
9. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
10. Interventions des délégués communautaires,
11. Plateforme «\_E-SERVICES.MULHOUSE-ALSACE.FR » : constitution d'un groupement de commandes pour le développement de services numériques
12. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MONGIN Paulette	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
GIRARD Francis	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale	A donné procuration à SCHMUCK Corinne	
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale	A donné procuration à NICOLOSI Nathalie	
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal	A donné procuration à MONGIN Paulette	
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal	Absent	
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale	Absente	

**Complément hors conseil municipal :**

▣ Lotissement Edouard Denis :

Monsieur le Maire explique que le lotisseur Edouard Denis ne parvenait pas à vendre ses logements comme il l'espérait, et ce, en raison des difficultés pour les particuliers d'obtenir un crédit.

Par conséquent, il a choisi de vendre « en bloc (en VEFA : Vente en Etat Futur d'Achèvement) à CDC HABITAT.

En pratique, Edouard Denis construit son lotissement conformément à son permis de construire, il revend le tout à CDC HABITAT qui commercialisera les logements via de la location avec option d'achat au bout de 5 années. Les loyers seront libres (et non des loyers sociaux) de l'ordre de 11 €/m<sup>2</sup>, ce qui fera pour un appartement de 70 m<sup>2</sup>, un loyer d'environ 770 €/mois.

Ce système permettra à de jeunes couples de s'installer à Ruelisheim.

▣ Les subventions obtenues et en cours :

Monsieur le Maire fait un rapide point sur les subventions obtenues :

- ▣ Remplacement des leds (45000 € de M2A et 25000 € de TEA) soit 70 000 € sur un projet de 100 000 €
- ▣ Vidéoprotection (DETR et REGION demandées) : si les deux subventions sont obtenues, ce sera 70% d'aides reçues : à confirmer.
- ▣ Squares : des aides au titre du GERPLAN sont susceptibles de nous être accordées (plantations) ainsi qu'au titre du SIVOM (infiltration des eaux de pluie).
- ▣ Rue de l'Ill et rue des Pierres : du SIVOM au titre des infiltrations des eaux de pluie, et 40% de TEA pour l'enfouissement de la basse tension et du réseau France télécom.
- ▣ Une redevance R2 est également versée à hauteur de 40% de nos dépenses d'investissement pour des travaux liés à la transition énergétique (dossier en cours d'instruction).

▣ La taxe foncière pour 2023 :

Monsieur le Maire expose que de nombreuses communes vont procéder à des hausses du taux de leur taxe foncière en 2023 pour faire face à l'inflation subie par les communes (coût énergie notamment).

Nous, nous souhaitons « neutraliser » le coût de notre emprunt de 500 000 € : environ 39 000 € (coût du capital et intérêts pour une année).

Pour ce faire, une hausse de 27.40 % à 28.77 % permettrait de récupérer un peu plus de 30 000.00 € sur l'année.

Un passage à 28.77 % situerait la commune dans la moyenne du taux de taxe foncière : la moyenne alsacienne est à 28.30% à ce jour.

Monsieur le Maire distribue une simulation de cette hausse en fonction du niveau de la valeur locative (la moyenne étant à 2101 sur Ruelisheim).